

## LES DROITS DE LA PERSONNE

L'URSS—LA SITUATION DE M. YURIJ SHUKHEVYCH

**M. Bob Horner (Mississauga-Nord):** Monsieur le Président, je voudrais signaler à la Chambre la situation critique de M. Yuriy Shukhevych, prisonnier politique ukrainien détenu en URSS. En 1948, à l'âge de 14 ans, M. Shukhevych fut arrêté et condamné à 10 ans de détention du fait qu'il était le fils du général Roman Shukhevych, commandant en chef de l'armée des insurgés de l'Ukraine, qui a été tué en 1950.

A l'expiration de sa sentence en 1958, M. Shukhevych fut de nouveau arrêté par le KGB et condamné encore à 10 ans de prison, pour avoir refusé de renier son père. Après avoir purgé sa peine il a été arrêté une troisième fois, en 1972, et condamné à 15 ans de détention. Cette fois, M. Yuriy Shukhevych est accusé d'être contestataire et d'avoir fait de la propagande anti-soviétique.

Les privations et l'isolement dont M. Yuriy Shukhevych a été victime pendant des années l'ont énormément affaibli. Son état de santé s'est gravement détérioré et il a partiellement perdu la vue. Ses géoliers lui ont refusé tout soin médical et, par conséquent, il continue à dépérir.

Dans l'esprit de l'engagement pris par le Canada à l'égard des droits de l'homme, j'exhorte le ministère des Affaires extérieures à collaborer avec les services d'immigration au Canada et en URSS pour seconder M. Yuriy Shukhevych dans ses efforts pour obtenir les soins médicaux voulus au Canada,

\* \* \*

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN—L'ABSENCE DE TEXTE FINAL

**L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport):** Monsieur le Président, les Canadiens trouvent plutôt étrange que nous n'ayons pas encore vu les documents juridiques qui serviront de base à l'application de l'Accord de libre-échange. Nous savons tous l'importance des clauses en petits caractères lorsque nous signons un accord, achetons une maison, *et caetera*.

En outre, il y a deux ans, lorsque le gouvernement du Canada a entrepris de négocier un accord commercial avec les États-Unis, il nous assurait que le Canada désirait un accord avantageux et une exemption des lois commerciales américaines pour que nous puissions vendre notre acier, notre potasse, notre poisson, notre bois et le reste sur le marché américain sans courir le risque de droits compensateurs ou d'autres pénalités.

Malheureusement, en lisant bien ce que le gouvernement a rendu public jusqu'à maintenant, nous constatons que nous n'avons pas conclu une si belle affaire et que nous n'avons pas obtenu l'exemption désirée. Nous avons plutôt obtenu un tribunal spécial qui décidera en cas de différend si les lois américaines, pas les nôtres, sont appliquées équitablement. Lorsque surgiront ces différends, qui, d'après vous, aura le dessus?

## Article 21 du Règlement

L'opinion du plus grand partenaire ou du plus petit? L'histoire nous fournit d'innombrables exemples qui démontrent qu'en bout de ligne, c'est toujours le plus gros qui l'emporte.

\* \* \*

[Français]

## LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

HOMMAGE À LUC GRAVEL ET AUX EMPLOYÉS DE LA CIPH À ALMA, AU LAC-SAINT-JEAN (QUÉBEC)

**M. Guy St-Julien (Abitibi):** Monsieur le Président, depuis quatre ans à Alma, au Lac-Saint-Jean, il y a une entreprise où les patrons et les employés sont des handicapés physiques et déficients mentaux.

C'est une station-service, sans atelier de mécanique, assortie d'un lave-auto, d'un dépanneur, d'un dépôt de location de camions et de canots pour la pêche, d'un club de location de vidéo-films, d'un service de photocopies, d'un dépôt de boissons gazeuses et d'un centre de vente et de remplissage d'extincteurs chimiques.

Cette entreprise, la Corporation d'intégration des personnes handicapées du Saguenay—Lac-Saint-Jean, est une expérience unique au Canada. Là-bas, on dit la CIPH, un *business* sans patron où les cadres travaillent en fauteuil roulant et où les employés subalternes, qui étaient tous en institution il n'y a pas longtemps, vivent aujourd'hui une expérience unique de double intégration sociale.

Luc Gravel, éducateur spécialisé et chef des services externes à la Villa du Lys, est le maître d'oeuvre de cette réalisation. La présidente du conseil d'administration est M<sup>me</sup> Hélène Perron. Aujourd'hui, leur objectif est de persuader Petro-Canada d'accorder, dans chaque région du pays, une concession qui pourrait devenir une nouvelle CIPH.

Bravo à Luc Gravel et à tous les employés!

\* \* \*

[Traduction]

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

OPPOSITION À L'ACCORD COMMERCIAL CANADO-AMÉRICAIN

**M. John Parry (Kenora—Rainy River):** Monsieur le Président, au cours des trois dernières semaines, j'ai reçu plus d'une centaine de lettres d'habitants de ma circonscription au sujet de l'accord commercial Reagan-Mulroney. Je continue à en recevoir au rythme d'une dizaine par jour et, jusqu'ici, toutes, sauf cinq, s'opposent au libre-échange. Je voudrais transmettre à la Chambre quelques-unes des préoccupations des citoyens du nord-ouest de l'Ontario.

Selon M. William Blyth, de Dryden, le Canada ne devrait pas conclure cet accord. Il dit: «Il vous incombe à vous, John, et à votre parti, de chasser ce gouvernement du pouvoir avant qu'il ne mette le pays dans un plus grand pétrin.»